plus de trente mètres. Ils trouvèrent là Céleste Onfroy, séquestrée dans une sorte de cave éclairée par deux lucarnes sans carreaux et exposée à toutes les intempéries de l'air. La pauvre fille était étendue sur un mauvais lit, trop court pour elle, et composé uniquement d'une paillasse, de deux draps malpropres et d'une couverture en lambeaux.

Les magistrats lui demandèrent depuis combien de temps elle vivait ainsi. Céleste Onfroy leur apprit que son frère, sa belle-sœur et leur fille l'avaient reléguée dans ce réduit depuis près de deux ans, et qu'ils ne venaient la voir que pour la maltraiter de la manière la plus indigne.

Jusqu'en 1874, la malheureuse femme avait vécu avec sa mère. On la savait très-faible d'esprit, mais comme elle était fort laborieuse et que personne n'avait jamais eu à se plaindre d'elle, on la laissait travailler librement. Malheureusement, sa mère avait, dès la fin de 1869, partagé entre elle et son frère, Prosper Onfroy, son patrimoine, composé de quelques pièces de terre et d'une petite ferme. Le jour même où cette donation s'accomplissait, Céleste Onfroy, sous l'influence de sa mère, qui ne l'aimait pas, faisait elle-même l'abandon à son frère de la part qui lui revenait. Prosper Onfroy prenait, en revanche, l'engagement de la nourrir et de la loger chez lui après le décès de leur mère. Pour le cas où la vie commune serait impossible, le fermier devait payer à sa sœur une pension annuelle de 150 francs, sa vie durant.

C'est de ces conventions que sortit la situation odieuse que nous avons racontée. La mère de la pauvre idiote mourut en 1874, après avoir, pendant une maladie fort longue, reçu de sa fille les soins les plus dévoués. Prosper Onfroy, mis en demeure, aux termes de l'engagement qu'il avait contracté, de prendre avec lui sa sœur, n'eut plus qu'une pensée, qu'un but : se soustraire par tous les moyens possibles à l'obligation qu'il lui fallait exécuter. Il résolut donc de se débarrasser de sa sœur, et il paraît avoir été aidé dans l'accomplissement de ce dessein par sa femme et par sa fille Marie, qui n'avait alors que seize ans.

Céleste Onfroy fut séquestrée dans cette « boulangerie » dont nous avons parlé. Dans les premiers temps, on la laissait sortir quelquefois, mais, bientôt, sa sœur et sa nièce elle-même se livrèrent sur elles aux violences les plus odieuses et lui défendirent absolument de quitter le réduit où elle avait été placée.

La porte de la boulangerie était fermée à l'aide d'une corde nouée solidement. Un jour, la pauvre recluse trouva moyen, à force de patience, de couper cette corde avec ses dents. Elle se réfugia, toute meurtrie de coups et mourant de faim, chez des voisins qui, par pitié, lui donnèrent quelque nourriture. Mais Prosper Onfroy, averti de ce qui se passait, accourut. Il emmena sa sœur, lui promit de la mieux traiter à l'avenir, et la fit rentrer dans la boulangerie. Cette fois, il fit poser à la porte une grosse serrure, et le réduit demeura constamment fermé à clef. De plus, Céleste Onfroy fut astreinte par son frère et sa belle-sœur à un travail pénible. Deux fois par jour, on venait s'assurer de ce qu'elle avait fait et, en échange, on lui apportait une nourriture insuffisante.

Sa nièce, qui était chargée de ce soin, en profitait pour l'accabler de coups, et les violences dont la malheureuse femme était victime prirent un caractère tel, que les voisins s'émurent enfin de cette situation.

On alla prévenir le curé des Gouvets, puis le maire, qui fit ouvrir la porte de la boulangerie, malgré la résistance de Marie Onfroy, laquelle reçut de la façon la plus inconvenante les observations que lui fit ce magistrat. C'est alors que le parquet de Saint-Lô fut averti et se transporta aux Gouvets.

Les époux Onfroy et leur fille ont essayé de prétendre que Céleste Onfroy était atteinte de folie furieuse, mais chacun savait aux Gouvets que la pauvre fille était fort douce et incapable de faire du mal à qui que ce fût. Il était bien évident, dès lors, que Prosper Onfroy et sa famille n'avaient eu qu'un désir : hâter la fin de cette malheureuse pour jouir complétement de la petite fortune de sa mère.

Le jury de la Manche a pensé, toutefois, que le mari devait être rendu seul responsable du crime commis à l'égard de sa sœur. Il a donc rendu, en ce qui concernait la femme et la fille du fermier, un verdict d'acquittement.

Prosper Onfroy, reconnu coupable du crime de séquestration, a été condamné à sept années de travaux forcés.

On nous écrit de Paris, le 15 janvier 1877 :

Les affaires sont peu animées; il suffit d'ordres sans grande importance pour produire un mouvement assez étendu.

On sera sans nouvelles officielles pendant trois jours. Les acheteurs en profitent pour relever les cours.

On clôture à 71.35 sur le 3 0/0, à 106.37 1/2 sur le 5 0/0 et à 70.60 sur le 5 0/0 Italien.

On est parvenu à effrayer les vendeurs à découvert d'Actions du Crédit foncier de France, leurs rachats précipités relèvent les Actions à 638; la semaine dernière elles étaient tombées au-dessous de 570 : ce sont de beaucoup les valeurs les plus agitées de la Bourse.

Les Obligations égyptiennes 1873 se maintiennent assez difficilement au-dessus de 250.

Sur le marché au comptant on recherche, surtout les Actions de l'Est algérien; la garantie d'intérêt, dont ces titres sont dotés, justifie à faveur du public, certain de leur voir acquérir une notable plus-value par le fait seul du classement et de n'avoir à redouter aucun mécompte.

L'Est algérien recrutera des acheteurs parmi les porteurs d'Obligations des chemins de fer secondaires, tant qu'elles ne seront pas descendues à leur valeur réelle.

Les Actions des sociétés de crédit ne donnent lieu qu'à de rares transactions.

La Banque ottomane n'a pas pu reprendre le cours de 380, quoique le 5 0/0 turcs se soit relevé à 11.85.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, ce matin :

« On assure, dit le *XIXe Siècle*, que dans le conseil des ministres qui sera tenu ce matin, M. l'amiral Fourichon fera connaître à ses collègues sa résolution de quitter le ministère.

» La Chambre des députés reprend ses séances aujourd'hui. En tête de l'ordre du jour figure la première délibération sur le projet de loi relatif à l'établissement de champs de tir pour l'armée. Il n'y aura aucun débat à ce sujet. Mais on s'attend à une discussion sur les projets suivants.

» Il doit y avoir d'abord une première délibération sur le projet de loi présenté par la commission du budget et relatif aux logements des fonctionnaires dans les bâtiments de l'Etat.

» Dans la suite de l'ordre du jour se trouve la première délibération sur la proposition de M. Lacascade, tendant à rétablir la représentation de nos colonies de la Guyane et du Sénégal à la Chambre des députés. Le ministre de la marine, dit-on, est opposé à cette proposition; mais il doit laisser passer la première délibération, qui aura lieu sans débat; il ne parlerait qu'à la seconde délibération.

» Vient ensuite la deuxième délibération sur la proposition Chevandier, tendant à étendre aux élections des conseils généraux les dispositions de la loi de 1868 autorisant des réunions publiques pendant la période électorale. Le gouvernement, d'après ce qu'on assure, ne fait pas d'opposition à cette proposition, qui sera très probablement adoptée sans débat.

» En raison de la brièveté de la discussion ou même de l'absence de tout débat, il est possible que la Chambre soit appelée à statuer aujourd'hui sur tous les objets que nous venons d'indiquer.

» M. Charles Boysset doit, en qualité de rapporteur, demander aujourd'hui la mise à l'ordre du jour de la proposition Madier de Montjau, relative à l'abrogation du décret du 17 février 1852.

» La préoccupation actuelle de la Chambre, dit le *Soleil*, c'est la prochaine nomination des trente-trois membres de la commission du budget de 1878.

On calcule que si l'extrême gauche et l'Union républicaine se coalisaient avec le parti bonapartiste et la droite intransigeante, cette année encore, la majorité de la commission du budget serait hostile au ministère.

« Mais comme cette même majorité ferait encore plus la guerre au Sénat qu'au gouvernement, on espère qu'à quelques exceptions près, ni les légitimistes, ni les bonapartistes ne voteront pour les candidats radicaux. »

« Le *Journal des Débats* répond assez vigoureusement à la *République française* qui avait critiqué ses observations sur le danger qu'il y aurait à substituer constamment, comme on paraît en prendre l'habitude, l'initiative parlementaire à l'initiative gouvernementale dans les questions qui intéressent l'armée.

» Est-ce à dire maintenant, dit le *Journal des Débats*, que les projets de tel ou tel député soient appelés à jouir d'une sorte d'inviolabilité devant le public, et que la presse, par exemple, ne saurait les discuter, même avec vivacité, sans manquer aux convenances ? Une telle prétention, nous semblerait peu conforme, nous ne dirons même pas à l'esprit républicain, mais aux principes élémentaires de libre examen et de contrôle dont notre contradicteur se donne l'air de prendre la défense contre nous. »

Les *Débats* termine ainsi : « peut-on sérieusement avancer, comme le fait notre confrère, que nos conseils, s'ils étaient suivis, ramèneraient la France à Sedan, et pour éviter l'un, que la France malheureusement connaît, nous ne voudrions pas qu'elle courût le risque de se jeter dans l'autre. »

» M. Edouard Lockroy, député des Bouches-du-Rhône épouse Mme veuve Charles Hugo.

» L'*Evènement* apprend que M. Ch. Habeneck, vient d'être attaché à la direction de la presse au ministère de l'intérieur, et qu'il sera spécialement chargé du service qui doit être organisé en vue de l'Exposition de 1878.

Le *Figaro* annonce que « M. Bartoldi, ministre de France à Wasihngton, cède son poste à M. Max Outrey, qui a été drogman à Constantinople, et en dernier lieu ministre au Japon. La nomination de M. Ontrey paraîtra incessamment à l'officiel.

M. Bartoldi restera à Paris où l'attend un poste élevé au ministre des affaires étrangères.

—

Petite bourse du soir :

3 0/0 71,27 1/2 25.
Emprunt 106,27 1/2, 30, 23, 25.
Turc 11.75 72 1/2
Banque Ott. 375,87.
Egyptienne 251,25, 251,87
Extérieure 14 1/2.
Italien 70,45
Egypte unifiée 243,75

DEPÊCHES TELÉGRAPHIQUES

Constantinople, 15 janvier, 6 h. 55 s.

Dans la Conférence d'aujourd'hui le marquis de Salisbury a communiqué, au nom de ses collègues, les dernières propositions des puissances, propositions réduites et adoucies conformément à ce qu'ont fait connaître les dépêches d'hier.

Les questions de la gendarmerie, du cantonnement des troupes, de la délimitation de la Bulgarie ont été abandonnées. La question de la cession de Zvornik à la Serbie a été laissée en suspens.

Le point relatif à l'agrandissement du Monténégro a été réduit dans des conditions qui ont été acceptées par la Porte.

De sorte que tous les points contestés ont été abandonnés, excepté deux, savoir : la nomination des gouverneurs et la commission de surveillance, et encore ces deux points sont adoucis en ce sens que les gouverneurs devront être agréés par les puissances seulement pour les premiers cinq ans et que la commission européenne sera remplacée par une commission mixte d'européens et d'ottomans.

Après cette communication, lord Salisbury déclara que si la Porte n'adhérait pas à ces dernières propositions, il avait ordre de se retirer.

Sir H. Elliot a déclaré qu'il avait également ordre de partir laissant un chargé d'affaires.

Tous les autres plénipotentiaires ont fait ensuite successivement des déclarations identiques, quelques uns insistant sur ce point, qu'il était de l'intérêt de la Porte d'y adhérer aux propositions.

Savfet Pacha a dit alors qu'il regrettait cette décision, qu'il avait besoin d'en référer à la Porte pour répondre d'une manière définitive, mais qu'il ne croyait pas possible de céder sur les deux points maintenus : La commission de surveillance et la nomination des gouverneurs : Les deux points qui touchent l'indépendance de la Porte avaient été déjà refusés.

Cependant, a-t-il ajouté, la Porte examinerait les communications des puissances et elle répondra définitivement dans la prochaine séance qui aura lieu jeudi, si les Turcs sont prêts, où sinon, samedi, plus probablement samedi seulement.

Un grand conseil de 180 membres composé de tous les hauts dignitaires sera convoqué pour décider la réponse définitive.

Si la Porte refuse samedi, ce qui semble probable, les délégués et les ambassadeurs partiront immédiatement.

Vienne, 15 janvier.

La *Politische Correspondent* publie les dépêches échangées entre la Roumanie et la Turquie relativement à l'interprétation de la Constitution ottomane.

1° Une dépêche du ministre des affaires étrangères, M. Jonesco à l'agent roumain à Constantinople, prince Ghika, en date du 3 janvier, déclarant comme nuls et non avenus les articles de la Charte ottomane en tout ce qui concerne la Roumanie, et protestant de la manière la plus formelle contre toute atteinte aux droits de la Roumanie.

2° Une dépêche de Savfet-Pacha au prince Ghika, datée du 7, affirmant que la situation des principautés unies n'a été nullement altérée par la Constitution ottomane;

3° Une dépêche de M. Jonesco au prince Ghika, du 10, disant que le seul moyen de donner satisfaction à la Roumanie est une déclaration formelle du gouvernement ottoman portant que la Roumanie n'est pas comprise dans les provinces dont parle la Charte, et que les liens rattachant la Roumanie à la Turquie sont formés uniquement par les capitulations consacrées par les traités récents.

Berlin, 15 janvier.

Les avis de Constantinople reçus ici dans les sphères officielles, annoncent que la Porte ottomane se prépare à expédier une dépêche circulaire à ses représentants à l'étranger indiquant les motifs pour lesquels le sultan refuse d'accepter le programme élaboré par la conférence et annonçant sa résolution inébranlable de maintenir la souveraineté et l'intégrité de l'empire ottoman.

La Porte déclare aussi son intention de rappeler ses ambassadeurs et de faire gérer ses affaires à l'étranger par ses chargés d'affaires, si les puissances donnent ordre à leurs représentants de quitter Constantinople.

Berlin, 15 janvier.

On connaît maintenant le résultat de 380 élections pour le Parlement allemand.

Sont élus définitivement : 29 conservateurs, 105 libéraux-nationaux, 28 membres du parti de l'Empire d'Allemagne, 11 polonais, 19 progressistes, 95 catholiques, 10 socialistes, 6 alsaciens, autonomistes, 3 alsaciens, partisans de la protestation, 8 députés n'appartenant à aucun groupe déterminé, parmi lesquels on compte 4 particularistes.

Soixante-six élections donnont lieu à des ballotages. Parmi les 132 candidats qui figureront dans ces ballotages, on compte 48 libéraux-nationaux, 24 socialistes, 15 conservateurs, 14 progressistes, 14 catholiques, 9 membres du parti de l'Empire d'Allemagne, les autres candidats sont des polonais et des particularistes.

Nouvelle-Orleans 15 janvier, soir.

Le commandant fédéral a reçu l'ordre du président Grant de reconnaître le candidat républicain, M. Packard comme gouverneur ; s'il faut en reconnaître un.

Une proclamation de M. Packard enjoint aux démocrates de livrer le palais de justice et de se disperser.

Berlin, 15 janvier.

La Chambre des députés, du landtag prussien, a constitué son bureau, élisant pour président, par 351 voix sur 367, M. Bennigsen; pour premier vice-président par 211 sur 365, M. Klotz, et pour second vice-président M. Bethusy-Huc par 223 sur 307.

Falmouth, 16 janvier.

Le câble direct entre Falmouth et Lisbonne est rétabli.

Madrid, 15 janvier.

Le *Journal officiel* publie les décrets nommant M. Herrera, ministre des colonies, M. Collantes, ministre de la justice et M. Silvella, ministre des affaires étrangères.

Londres, 15 janvier.

Le *Globe* croit savoir que Nubar-Pacha a accepté le poste de gouverneur de la Bulgarie qui lui avait été offert par la Porte.

Athènes, 15 janvier.

Le général Meredith Read, ministre plénipotentiaire d'Amérique à Athènes, qui est arrivé ici mercredi dernier, a eu une entrevue avec le roi.

Santander, 15 janvier.

Le paquebot-poste, de la Compagnie générale transatlantique, *Ville de Brest*, capitaine Tramb, venant de Vera-Cruz, est arrivé ici aujourd'hui.

Rome, 15 janvier 8 h. 45 soir.

L'*Italie* annonce que le Pape a soumis aux congrégations des cardinaux dix questions qui lui ont été envoyées par les évêques d'Allemagne, relativement à la conduite que le clergé doit tenir en présence de l'attitude du gouvernement allemand qui veut faire observer rigoureusement des lois hostiles à l'église.

Les questions soumises aux cardinaux ont également trait à l'interprétation de quelques instructions données précédemment par le Saint-Siége. Il est probable que les décisions des cardinaux seront publiées.

DERNIERE HEURE

Pesth, 16 janvier.

On croit que les Turcs ne céderont pas, mais qu'ils prendront, après le départ des plénipotentiaires des mesures de nature à détendre la situation.

Londres, 16 janvier.

Le *Daily Télégraphe* dit, que lord Salisbury a eu hier avec le Sultan, une entrevue qui a duré deux heures. Le sultan serait disposé à accepter les propositions modifiées par les puissances.

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital : 4.000.000

TABLEAU des VALEURS NON COTÉES OFFERTES

| | | |